# LE PETIT BIRACAIS







L'école et sa cantine

La Salle des fêtes

### LE MOT DU MAIRE

Nous voici déjà à la moitié de l'année, bientôt les vacances, ......, je pense que vous les avez bien méritées.

Cette année est une nouvelle fois particulière pour nous avec un investissement conséquent puisque nous commençons les travaux de <u>l'AMENAGEMENT du BOURG</u>. Lors de sa dernière réunion communautaire la CdC du Bazadais a approuvé le <u>PLUI</u> qui ne va pas tarder à être mise en application. La mise place du <u>NOUVEL ADRESSAGE</u> obligatoire est en cours de réalisation. Ces trois opérations ont un coût important sur le budget communal ; mais nous assurerons aussi toutes les affaires courantes.

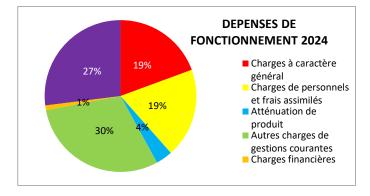
Nous vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée par les travaux qui démarreront le 08 juillet prochain pour une durée prévisionnelle de cinq semaines (voir article plus bas). Nous sommes obligés de faire ces travaux absolument pendant les vacances scolaires.

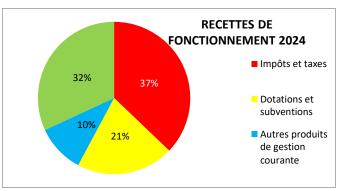
Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter, à toutes et à tous, un très bel été et de bonnes vacances.

Jean-Pierre Manseau

# **SYNTHESE BUDGET PRIMITIF 2024**

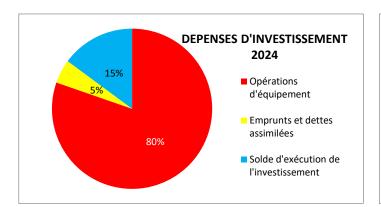
Libellés	Explications	Total	Libellés	Explications	Total
DÉPENSES DE FONCTIONNEMEN			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Charges à caractère général	Fourniture d'entretien, voirie, bâtiment public, réseaux, maintenance	57 505 €	Impôts et taxes	Impôts locaux, droits de mutation	110 129 €
Charges de personnels et frais assimilés	Personnels titulaires et non titulaires, charges de sécurité sociale et de prévoyance	56 600 €	Dotations et subventions	Dotation solidarité rurale, dotation aux élus, fond départemental	61 361 €
Atténuation de produit		10 500 €	Autres produits de gestion courante	Revenu des immeubles	30 506 €
Autres charges de gestions courantes	Indemnités, cotisations retraite, service incendie, subventions aux associations	90 410 €	Résultats d'exploitation		94 604 €
Charges financières	Intérêts	1 585 €			
Virement à la section de l'investissement		80 000 €			
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT		296 600 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		296 600 €

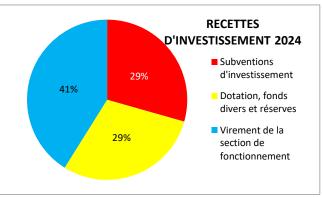




# **SYNTHESE BUDGET PRIMITIF 2024**

Libellés	Explications	Total	Libellés	Explications	Total
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Opérations d'équipement	Outillage, aménagements divers, mat informatique, travaux bourg	156 293 €	Subventions d'investissement	Subventions pour travaux	57 203 €
Emprunts et dettes assimilées	Rénovation Eglise de Saint Laurent, mise aux normes salle des fêtes	9 360 €	Dotation, fonds divers et réserves	Dépense éligible pour la TVA à N+1, taxe aménagement, excédent fonctionnement	57 397 €
Solde d'exécution de l'investissement	Travaux en cours ou en projet	28 947 €	Virement de la section de fonctionnement		80 000 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		194 600 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		194 600 €





## **VŒUX DU MAIRE 2024**



Pour débuter l'année 2024, Monsieur le Maire et son conseil municipal ont accueilli l'ensemble des habitants de la commune autour d'un verre de l'amitié et d'une galette des rois le vendredi 5 janvier 2024 à 20h, à la salle des fêtes de Birac.



### **REPAS DE NOS AINES**

C'est avec grand plaisir que
Monsieur le Maire et son conseil municipal ont accueilli
les ainés de la commune autour d'une table conviviale le dimanche 28 janvier 2024
Nous remercions Yannick Rouzié et son équipe pour sa prestation.









Ce jour là c'était l'anniversaire de Maryse Dubedat et nous lui avons fait souffler sa bougie.

Les projets d'adressage et d'aménagement du bourg ont été présentés aux habitants à l'occasion de ces deux évènements. Monsieur le Maire a également présenté les réalisations de 2023 et les prévisions de 2024

## **COMMÉMORATION DU 08 MAI 2024**

La commémoration en l'honneur des soldats de la Seconde Guerre Mondiale s'est déroulée à 11h00. Le départ a été donné devant la Mairie



Les enfants de la commune ont déposé une gerbe au pied du monument aux morts entourés des membres du conseil municipal et du public.

Un discours rappelant l'importance du devoir de mémoire a été lu par Monsieur le Maire avant l'entonnement de la Marseillaise en l'honneur des soldats tombés au front.





### **AMENAGEMENT DU BOURG**

Suite à la consultation concernant l'aménagement du bourg de notre village, les marchés correspondants ont été attribués début juin 2024 aux entreprises COLAS (agence Pépin) de Langon concernant les VRD (pour un montant de 208 689.42 € TTC) ainsi que l'entreprise CENTAURES Espaces verts de Cursan (pour un montant de 77 280.00 € TTC) pour les aménagements paysagers.

En coordination de ces travaux, l'entreprise SARL GLATH de Marions a été retenue (pour un montant de 18 353.50€ TTC) pour des travaux de maçonnerie et clôtures autour de l'école, de l'église et de l'espace situé à l'arrière de la salle des fêtes

Ces travaux, subventionnés à hauteur de 43% (par le Département, l'Etat, des demandes aux Fonds verts et à l'Agence de l'eau sont en cours d'instruction), devraient démarrer dès le début des vacances scolaires (08 juillet 2024) afin de ne pas gêner l'accès à notre école pendant la scolarité. L'accès du devant de la salle des fêtes risque d'être limité pendant les travaux pour refaire le parvis qui devient dangereux pour tous. Vous pourrez toutefois accéder à la salle par le côté.

Nous vous remercions de votre patience pendant la réalisation des travaux et vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée. Un arrêté municipal va suivre pour fixer toutes les modalités de circulation.

### TRAVAUX RÉALISÉS

D'autre part la salle de stockage de matériel à la Salle des fêtes a été dotée de placards afin de ranger le matériel de la commune et permettre à certaines associations d'avoir des rangements dédiés



## **IMPÔTS FONCIERS**

Nous vous informons que le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023 en les maintenant à :

TH: 14,10 % - TFB: 34,80 % - TFPNB: 55 %

La taxe foncière va cependant mécaniquement augmenter de 3,9% en 2024 dans toutes les communes. Et ce du fait d'une revalorisation des valeurs locatives cadastrales calculée par l'Insee à partir des indices des prix à la consommation entre novembre 2022 et novembre 2023.

### **ADRESSAGE**

Le conseil municipal a délibéré pour attribuer les nouveaux noms des routes de nos communes.

Nous sommes en train de travailler pour attribuer des numéros à chaque habitation.

Dès que notre avancement sera abouti nous vous tiendrons informés de vos nouvelles adresses.

### **ÉTAT CIVIL**

#### **MARIAGE**

Nous avons eu le plaisir d'unir Mr. MELON Christophe avec Melle MENDOZA CASTRO Mariela Lisbia le 24 mai 2024. Nous leur adressons tous nos vœux de

bonheur.



#### **BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS DE LA COMMUNE :**

- Madame et Monsieur Christine et Lionel DEVILLE au 4 le bourg Nord
- Mesdames Nicole LEBESCOND et Geneviève GILON au Peyron
- Madame et Monsieur Caroline et Jean-Paul BARBET au 2 Le Casse Est

Nous invitons les nouveaux habitants de la commune à venir se faire connaître en mairie.

# LE MOT DES ASSOCIATIONS

Les associations de la commune vous font part des informations suivantes :

### Le comité des fêtes organise la fête de notre village

Lors de son assemblée générale en date du 29 mars dernier le bureau du Comité des fêtes a démissionné dans sa totalité



Les membres du nouveau Comité des fêtes sont les suivants : <u>Président</u> = Mickaël Pe, <u>Vice-Président</u> = Karine Espagnet, <u>Secrétaire</u> = Aline Manseau, <u>Vice-Secrétaire</u> = Christelle Tach, <u>Trésorier</u> = Bruno Tach et <u>Vice Trésorier</u> = Andréa Létendart (nous publierons une photo du nouveau bureau ultérieurement)

Ils vous informent que la fête du village aura lieu le week-end des 26 au 29 juillet 2024 selon un programme précis qui a été distribué dans vos boîtes aux lettres

#### L'association agrée des chasseurs (ACCA)

Le dimanche 05 mai, l'ACCA a organisé son repas annuel de la chasse auquel un peu plus d'une centaine de convives a participé





Le samedi 1er juin 2024 se sont déroulées ses traditionnelles 12h de pétanque. Là encore la participation était au RdV (environ 120 personnes)



# <u>Le Cercle des Agriculteurs organise tout au long de l'année des journées et/ou soirées à thèmes ainsi que des concerts :</u>

Le 10 mars dernier a eu lieu un repas avec du bœuf gras,

Le 11 mai un concert avec les HYENES où la participation a été au RdV malgré le temps,

Le vendredi 05 juillet 2024 une marche nocturne est prévue (information déjà donnée par le Cercle),

Le samedi 28 septembre 2024 aura lieu son Assemblée Générale accompagnée d'un concert

### LE COMICE AGRICOLE

Le prochain Comice agricole du canton Bazadais aura lieu le 31 août prochain au Moulin de La Glory à Bazas.

A cet effet diverses réunions se sont déjà tenues et un concours de taille de vigne a été organisé le 16 mars dernier (puis épamprage le 18 mai) sur la propriété de Mariejo Alibert. Le résultat sera connu le 31 août prochain.







Passage du jury

### LA SECHERESSE ET LES INCENDIES

### Avant et après l'été, DEBROUSSAILLEZ!

Un feu de végétation démarre du sol et, dans 9 cas sur 10, à cause d'une action humaine. Les éléments fins de la végétation s'enflamment (herbes, broussailles, petites branches, aiguilles, etc.) et le feu se propage grâce aux arbustes et branches mortes plus proches du sol vers les cimes des arbres. Le feu est alors difficile à contrôler, car il se propage rapidement dans le feuillage des arbres et d'un arbre à l'autre, notamment lorsque les branches se touchent. La masse combustible étant très importante, le front de flammes généré est très puissant, difficilement maîtrisable et peut occasionner des dégâts importants. Une simple étincelle peut dégénérer en un incendie nécessitant d'importants moyens de secours en moins d'un quart d'heure, surtout quand les conditions sont favorables (sécheresse, température élevée, vent...).

C'est pourquoi il est primordial et surtout **OBLIGATOIRE** de débroussailler son terrain.

### **ANIMAUX**

#### **RAPPEL:** Réglementation relative aux animaux domestiques:

Au titre de l'article L211-23 du Code rural (affiché à la mairie).

- « Est considéré comme **en état de divagation tout chien** qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître (...) ou qui est éloigné de son propriétaire (...)»
- « Est considéré comme en état de divagation **tout chat non identifié**, (...) trouvé à plus de 1000 m du domicile de son maître (...), ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui. »
- La <u>divagation des animaux domestique est interdite</u> sur la voie publique (voie communale, ...) ainsi que dans les propriétés privées. Nous vous rappelons de veiller à ce que vos animaux restent bien auprès de vous afin d'éviter tout accident dommageable dont <u>vous</u> serez tenu <u>responsable</u> (risque de morsures pour les promeneurs ou joggers, chutes des deux roues, .....).